

d'Etat. Les autres n'ont pas de contrôle. Il me faut ajouter ici que, en Italie, *tout musicien* peut aspirer au diplôme en chaque branche de l'art musical, sans avoir fréquenté, fût-ce pour une semaine, aucune école. Il doit, pour cela, passer un examen, le même qui est fixé pour les élèves de l'école à laquelle il se présente pour obtenir son diplôme. (Il est loisible aux candidats de se présenter à n'importe laquelle des grandes écoles, soit d'Etat, soit soutenue par les communes ou les provinces, soit vivant de leurs propres fonds, par exemple: Bologne, Florence, Milan, Rome, Venise, Pesaro).

Un musicien peut bien donner des leçons privées et même ouvrir des cours particuliers sans avoir de diplôme, mais il lui est défendu par la loi, de prendre le titre de *professore* ou *maestro*, et, par exemple, de le faire imprimer sur sa carte. Cependant, quelques-uns le font tout de même... et tous ceux qui ont vraiment le titre... se contentent de s'en moquer (...moi compris) et personne ne songe jamais à s'en plaindre sérieusement ».

— Remarquons en passant, que la loi française est plus indulgente ou, si l'on veut, plus indifférente, et fort regrettablement. Chacun peut, ici, se nommer professeur, voire *maestro* de son plein gré. Avec un peu d'aplomb ou beaucoup de réclame, le succès vient, le public afflue. La loi est muette, les plus intéressés à se plaindre, indolents. Personne ne songe que de tels exploits nuisent aux professeurs sérieux, de valable culture, et, chose peut-être encore plus grave, à d'infortunés élèves, gens de bonne volonté, désireux de guérir du mal d'ignorance que d'indélicats charlatans, parés de faux-titres, aggravent au lieu de le soigner.

Mais, reprenons notre lecture.

« Le traitement (moyen) était jusqu'ici seulement de 1600 francs, mais le parlement vient d'approuver une loi pour l'augmenter jusqu'au double environ (Le traitement est égal pour hommes ou femmes).

A la question: *quel est le traitement du professeur dans l'enseignement privé?* Voici la réponse de notre aimable correspondant: «... Très variable. Il y a des professeurs privés, les femmes surtout qui... *parviennent* (souligné dans le texte) jusqu'à faire trois leçons par semaine (chacune d'une heure) pour 5 (cinq!) francs par mois!... tout comme « la bouchère », dans *la Foire sur la Place*, de votre savant et charmant Romain Rolland. Et, d'autre part, il y a des maîtres qui sont payés 10 fr., 20 fr., jusqu'à 25 fr. de l'heure (seulement dans les grandes villes, et pour le chant, le piano et la composition; plus rarement pour les autres branches). On peut établir, avec une certitude assez relative, que la moyenne est de 3 ou 4 francs ».

Nous avons scrupuleusement respecté le texte de M. Bellio. Est-il besoin d'ajouter que nous partageons son indignation en songeant que de malheureuses femmes, italiennes ou françaises, qu'importe, sont obligées de travailler, misérables unités du pro-

létariat intellectuel féminin, pour de si infimes salaires. Quelle influence artistique, quelle stimulation peut exercer sur ses élèves une infortunée que la faim guette avant que la leçon qu'elle donne soit achevée. Ces choses affreuses existent et tous les artistes peuvent se dire que c'est pour eux une honte de n'avoir pas compris encore qu'une meilleure organisation corporative pouvait y remédier.

« Le traitement moyen du musicien d'orchestre, dit notre correspondant est « de 3 à 6 fr. pour jouer pendant 2 heures. » Ce traitement varie justement d'après des tarifs officiels, suivant l'importance des orchestres mêmes, selon qu'il s'agit d'un théâtre de 1^{er}, 2^e ou 3^e ordre, d'une salle de concert, d'un café-chantant, d'un cinématographe, etc.

Il n'est guère possible d'établir la dépense annuelle (d'un musicien) d'une façon définitive, mais seulement par rapport aux frais courants et relatifs aux divers états sociaux. Les frais du loyer annuel, pour un appartement décent et modeste, de cinq ou six pièces, s'élevant de 500 à 700 francs à Florence et Bologne; un peu plus à Milan et à Gênes, plus encore à Rome. L'on dépense aussi moins en Italie qu'ailleurs pour s'habiller et pour le mobilier. Quant à la nourriture, elle revient, en moyenne, un peu plus cher que chez vous.

Il y a des sociétés de secours mutuels, en prévision des maladies, et pour aider à la vieillesse, mais je ne sais pas s'il en existe pour le chômage (... je ne crois pas), néanmoins, il faut avouer que cette espèce de prévoyance est entrée fort tard dans les habitudes de notre pays, particulièrement chez les artistes. Elle a pourtant fait assez de progrès, par suite du réveil économique et du développement de la vie nationale. Ces sociétés ont des caisses pour donner de petits secours en argent, en cas de maladie et même une retraite (toujours peu de chose) pour la vieillesse. Il n'y a pas de caisses pour le loyer ».

Nous avons en mains les statuts de la *Société italienne de secours mutuels des musiciens d'orchestre*, fondée à Milan, le 2 avril 1885; lesquels statuts furent modifiés en 1910. Ils ont de grands rapports avec les statuts des sociétés françaises correspondantes. Nous remarquons cependant l'article 27 par lequel, au décès d'un sociétaire, des secours peuvent être alloués à sa veuve, ou aux orphelins, ou au père et à la mère du défunt (quand manquent la veuve et les orphelins). Au cas où le sociétaire ne laisse aucune parenté, il a la faculté, par disposition écrite, de léguer la quotité qui lui revient à une autre personne.

La *Société de secours mutuels des artistes musiciens de Florence* est beaucoup plus ancienne puisqu'elle fut fondée en 1842. En 1844 elle disposa d'un premier fonds qui fut augmenté à l'occasion de la fête que Florence organisa en l'honneur du Patron de la Ville. A cette fête, on exécuta *La Creazione del Mondo* de l'immortel Haydn. Ce-

pendant la première assemblée générale n'eut lieu qu'en 1853. Il avait fallu 11 ans, depuis l'éclosion de la première généreuse pensée d'association, pour qu'elle entrât dans le domaine des faits. Depuis, la prospérité de cette intéressante fondation n'a fait que croître. Ses statuts furent révisés, et définitivement adoptés, en 1904.

A cette question: Quelles sont les causes présumées du chômage, notre correspondant répond: « Je crois que les causes sont trois: I. Le *sport* qui a pris un très grand essor en Italie, dans toute condition sociale, de sorte qu'il reste peu de temps pour songer à la musique.

II. Les *cafés-chantants*.

III. Les *cinématografi*... qui semblent « nascere come i funghi » dit-on en italien c'est-à-dire qu'ils sortent de la terre comme les champignons. Pour cela, beaucoup de monde y perd son temps et ne songe guère à la bonne musique — il y préfère... toute sorte de niaiserie.

Pour prévenir et atténuer les causes des mauvaises conditions actuelles, il faudrait obtenir de l'Etat que l'enseignement de l'histoire et de l'esthétique de la musique ait sa place dans les Universités aussi et même tant soit peu, dans les Lycées de culture générale.

Je pense que ce serait également très utile d'instituer, dans les écoles inférieures, la gymnastique rythmique, suivant la méthode de Jaques-Dalcroze, laquelle a l'avantage d'éveiller le sens musical dans l'enfant. M. Ferraria, professeur à Turin, vient de faire quelques essais en ce sens, et il en a obtenu des résultats remarquables... Il faut espérer... *Spes ultima dea*... »

Ajoutons: *Spera et Labora*. Que les musiciens entendent et qu'ils travaillent énergiquement, italiens ou français, à l'amélioration de leur condition sociale actuelle: *Laborent*.

PORTUGAL.

1^o Dans quels établissements est donnée l'instruction musicale dans notre pays? écoles privées? Ecoles d'Etat? Conservatoires?

Nous avons seulement un Conservatoire à Lisbonne, qui a grand besoin d'une réforme radicale; il y a au Conservatoire des cours: éléments de solfège, piano, violon, flûte, violoncelle, contrebasse, harmonie, contrepoint, fugue, composition, histoire de la musique, langue italienne, musique de chambre, etc. etc.

On dit qu'à la prochaine réforme, on introduira au Conservatoire: la lecture et l'accompagnement, le chant choral et l'orgue.

C'est l'unique école d'Etat que nous avons!

Dans l'*Académie d'Amateurs de Musique*, il y a aussi presque les mêmes cours du Conservatoire et on passe les examens dans l'*Académie*.

Il y a quelques écoles privées où on donne l'enseignement de piano et de chant, ayant pour cela des professeurs masculins

et féminins diplômés; on passe les examens au Conservatoire.

2° Ces établissements délivrent-ils des diplômes sans le contrôle de l'Etat?

C'est seulement le Conservatoire qui peut délivrer des diplômes, à la fin des cours. L'Académie délivre des diplômes, mais pas officiels.

3° Un musicien peut-il prendre le titre de professeur et assurer un cours sans avoir de diplôme?

Légalement non.

4° Quel est le traitement annuel moyen du professeur dans les établissements de l'Etat? Hommes, Femmes:

Hommes et femmes, dans le Conservatoire:

1^{re} classe 500:000 reis (2.500 fr.).

2^e classe 300:000 reis (1.500 fr.).

Auxiliaires 150:000 reis (750 fr.).

Récompense, par jour dans le travail des examens: 2:000 reis (10 fr.).

5° Quel est le traitement dans l'enseignement privé?

C'est selon, mais généralement, mal récompensé.

6° Quel est le traitement moyen du musicien d'orchestre?

Théâtre de S. Carlos
(Opéra lyrique)

Le traitement suit le règlement de l'Association des musiciens:

Premiers

A 80:000 reis (400 fr.).

B 70:000 reis (350 fr.).

chaque mois

Deuxièmes

A 60:000 reis (300 fr.).

B 52:000 reis (260 fr.).

chaque mois

Troisièmes

45:000 reis (220 fr.) chaque mois.

Dans les théâtres de 2^e ordre
(opérette, vaudeville, *Revistas dramó*, etc.).

Premiers

A 1:200 reis (6 fr.).

B 1:400 reis (5 fr. 50).

Deuxièmes

1:000 reis (5 fr.).

Batterie

900 reis (4 fr. 50).

800 reis (4 fr.).

600 reis (3 fr.).

Spectacles de Variétés

Premiers

A 1:200 reis (6 fr.).

B 1:100 reis (5 fr.).

Deuxièmes

A 900 reis (4 fr. 50).

B 800 reis (4 fr.).

Batterie

800 reis (4 fr.).

700 reis (3 fr. 50).

600 reis (3 fr.).

Ces prix sont pour les compagnies portugaises. Pour les étrangères il y a 24 o/o 35 o/o d'augmentation.

Pour les concerts, à peu près:

Premiers

10 francs pour chaque concert.

Deuxièmes

9 francs pour chaque concert.

Batterie

7 francs pour chaque concert.

Chaque épreuve¹, 4 francs chaque artiste.

7° Quelle est la dépense annuelle d'un musicien? Homme, Femme.

Par le temps qui court, la vie est dure et on peut réellement affirmer que la plupart vivent avec grandes difficultés.

8° Quels sont les moyens pratiques employés par les Associations de votre pays pour venir en aide aux musiciens en cas de maladie, chômage.

9° Y-a-t-il pour eux divers modes d'assurances?

Des caisses: retraites, chômage, loyer?

A ces questions 8 et 9, je réponds qu'il y a une caisse: *Monte Pio Philharmonique*, bien organisée tout à fait séparée de l'Association des Musiciens portugais, elle a eu sa fondation en 1834. Il y a une caisse auxiliaire de l'Association de classe (1) dont les statuts attendent l'affirmation officielle.

10° Quelles sont les causes présumées du chômage. Quels sont les moyens que vous préconisez pour le prévenir ou l'atténuer?

Le musicien portugais ne souffre pas une crise aiguë, car il a toujours à faire dans les théâtres et salons cinémas, et pendant l'été, par groupes de six artistes (piano, trois violons, violoncelle et contre-basse), ils sont engagés dans les casinos de plages et thermes. Il existe à peine un petit inconvénient, la concurrence des musiciens espagnols qui portent préjudice aux musiciens portugais. Pour atténuer ce mal, l'Association des Musiciens a le plein droit de réclamer.

Alfredo PINTO (Sacavem).

Critique Musical

(A Suivre)

M. DAUBRESSE.

Les Jeunes Musiciens

n'aiment-ils plus César Franck?

M. Alfred Casella a publié dans l'*Homme Libre* du 11 Août, le très curieux article que voici:

LE CRÉPUSCULE DU FRANCKISME

Il me souvient qu'un soir de l'hiver dernier, un illustre musicien, membre de l'Institut, occupant en France un des postes officiels les plus élevés dans la musique, me dit: « Savez-vous que j'ai fait aujourd'hui une bien troublante constatation: c'est que je n'aime plus le *quintette* de Franck! »

Ce mot m'a fait souvent réfléchir depuis à un phénomène intéressant auquel nous assistons en ce moment: la disparition de plus en plus totale, dans l'école française, des derniers vestiges de l'influence de César Franck, influence autrement considérable, qui, ayant d'abord coexisté avec celle de Richard Wagner, lui survécut ensuite chez certains compositeurs, disciples de Franck, qui continuèrent à témoigner, dans leur style, de la vénération que leur avait inspiré un maître, qui fut, paraît-

il, si profondément et paternellement bon. Dans la génération à laquelle j'appartiens, les élèves de M. d'Indy sont les seuls musiciens parmi lesquels on retrouve encore quelques traces de l'influence en question. Chez tous les autres, elle a disparu au moins aussi complètement que l'influence wagnérienne.

Quelles peuvent être les causes de ce phénomène?

Chacun sait que César Franck, après avoir entraîné une vie de labeur ingrat, mourut en 1890, quasiment méconnu, laissant une importante phalange d'élèves, dont Chausson, MM. d'Indy et Duparc furent les plus célèbres représentants. Peu d'années après, une gloire éclatante rayonnait autour du nom et des œuvres du vieil organiste de Sainte-Clotilde, de ceux-là même qui le méprisaient dix ou quinze ans auparavant portaient maintenant aux nues, l'opposant à Wagner, l'égalant à Bach, et lui attribuant entièrement le mérite du prodigieux renouveau musical qui anima la France depuis 1870. Cette grande faveur s'est maintenue jusqu'à présent dans le public français. Voyez encore aujourd'hui la popularité dont jouissent la *Sonate* de violon, ou le *Quintette*, ou le *Prélude, choral et fugue*, ou bien encore la *Symphonie* ou les *Variations symphoniques*. Mais les jeunes musiciens n'ont plus, pour ces œuvres, l'enthousiasme de leurs pères, et pourtant ils aiment *Tristan* autant qu'eux. Moi-même, j'ai été, il y a dix ou douze années, un passionné admirateur de Franck. Et maintenant, à l'audition d'une quelconque de ses œuvres, je ne puis me défendre d'un sentiment de pesantur, de fatigue, d'ennui même qui devient chaque fois plus intense. Et ce sentiment ne m'est nullement personnel: il est partagé, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, par la grande majorité des jeunes musiciens français et étrangers. Que s'est-il donc passé de nouveau sous le soleil, depuis deux ou trois lustres, pour qu'un semblable revirement se soit produit?

Je crois que, tout d'abord, le temps, qui reste décidément le meilleur des critiques (sans calembour), a mis en juste lumière les qualités et les défauts de Franck. Que Franck ait eu des instants de génie, cela n'est pas contestable. Et, maintes fois, où il a librement laissé chanter son âme mystique et si ingénument croyante, il a pu approcher du sublime. Qu'il ait été un compositeur d'une originalité aussi immédiatement reconnaissable que celle de Mozart ou de Chopin, cela est non moins certain. Mais ses défauts ont été des plus graves, et parmi eux, le plus grave, le plus essentiel, réside, selon moi, dans l'extrême faiblesse de sa rythmique. Une musique souvent belle, parfois magnifique, dont les rythmes sont plats, flasques et veules, tel me paraît aujourd'hui l'art franckiste. Tant il est vrai que, si une page laide et pauvre comme celle qui termine, par exemple, l'*Ouverture* n° 3 de *Léonore* de Beethoven, peut devenir admirable par ses seules vertus rythmiques, par contre, le phénomène inverse peut se produire. Et il se produit trop souvent chez Franck, où nous constatons, maintenant que nous commençons à nous éloigner de lui, le profond, irrépa-

1. Sans doute: chaque répétition.